

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Recteur de l'académie du Poitou-Charentes
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

Inscrits en Poitou-Charentes sur la liste complémentaire du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles, nous entendons vous faire part de notre incompréhension et de nos inquiétudes.

Alors que le Rectorat avait commencé à recruter sur la liste complémentaire après les premiers jours de la rentrée scolaire, nous avons appris depuis que le recrutement était « suspendu ».

Depuis de nombreuses semaines, nous attendons et nous nous inquiétons, d'autant plus qu'aucune information ne nous est transmise, qu'aucune réponse n'est apportée aux différents syndicats quand ils interrogent les autorités académiques ou prennent contact avec le ministère.

D'après ce qui nous a été dit, cette situation est tout à fait inédite.

Nous tenons à rappeler que, comme le précisent les textes réglementaires, cette liste complémentaire est constituée afin de pourvoir les désistements en liste principale ou **les postes devenus vacants** dans l'intervalle de deux concours suivant l'ordre de classement, quand des enseignants titulaires obtiennent un congé parental, un congé longue durée, un congé de formation professionnelle, une disponibilité, un temps partiel de droit ou un exeat...

Or, d'après ce que nous savons, et qui a été confirmé aux syndicats depuis septembre, des postes sont devenus vacants dans l'académie de Poitou-Charentes.

Pourquoi ? Pour intégrer des titulaires par ineat ? D'après nos informations, cela ne semble pas le cas.

Ainsi ce sont des titulaires-remplaçants (ZIL et brigades) qui ont été affectés sur ces postes vacants, ce qui ne relève aucunement de leur mission qui consiste, si nous avons bien compris, à remplacer des collègues absents sur des périodes plus ou moins longues jusqu'au moment où ils reprennent le poste dont ils sont titulaires.

Il nous semble donc que la réglementation n'est pas respectée et nous ne comprenons pas.

Cette situation est dommageable, préjudiciable pour tous : pour nous qui attendons de pouvoir enseigner, pour les titulaires-remplaçants dont la fonction statutaire n'est pas respectée, pour tous les autres enseignants qui, constatant que les moyens de remplacement sont « détournés » pour occuper les postes vacants, craignent une pénurie de remplaçants.

Au minimum une vingtaine de postes vacants pourvus par des ZIL et des brigades fin septembre, combien aujourd'hui début octobre : trente, quarante... ?

Ce qui était craint par les enseignants est en train de se produire.

Les syndicats viennent de nous informer que depuis plusieurs jours maintenant, des congés ne sont plus remplacés.

Si le potentiel de remplacement est ainsi amputé et si nous ne sommes pas recrutés, de plus en plus d'enseignants absents ne seront pas remplacés, des écoles seront transformées en garderie.

Combien de temps cette situation va-t-elle durer, pendant combien de temps encore le recrutement sur la liste complémentaire va-t-il être suspendu ?

Il y a urgence, certains parmi nous sont dans une situation particulièrement précaire ; certains d'entre nous sont sans ressources, d'autres sont AVS, surveillants d'interclasse ou animateurs de centres de loisirs.

Nous sommes diplômés, nous nous destinons à l'enseignement et nous ne voyons rien venir.

Notre requête est simple : nous demandons que les autorités ministérielles et académiques décident sans délai la reprise du recrutement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Madame et Messieurs l'Inspecteur d'académie, en l'expression de notre parfaite considération et en notre détermination à devenir professeurs des écoles.

Signature :

Copie : SNUDI-FO